Nations Unies S/2016/133



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 février 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République centrafricaine

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures, est le troisième que je consacre au sort des enfants en temps de conflit armé en République centrafricaine. Il porte essentiellement sur six catégories de violations graves commises sur la personne d'enfants et fournit des informations sur les auteurs de ces crimes et le contexte dans lequel ils ont été commis.

Le rapport traite de l'effet dévastateur que les cycles de violence ont eu sur les enfants en République centrafricaine, de janvier 2011 à décembre 2015. Il rend compte du recrutement à grande échelle et de l'utilisation massive des enfants par les groupes armés, ainsi que des meurtres, des mutilations, des actes de violence sexuelle et des attaques d'écoles et d'hôpitaux qui ont continué d'être perpétrés tout au long de la période considérée. Il fait également état des enlèvements et du refus d'accès humanitaire par des groupes armés non étatiques et donne des renseignements sur les violations graves commises contre des enfants par des forces internationales déployées dans le pays.

Le rapport contient également une série de recommandations visant à faire cesser et à prévenir les graves atteintes commises sur la personne d'enfants et à améliorer les mesures prises pour les protéger.

16-01884 (F) 010316 020316



I. Introduction

1. Le présent rapport, qui couvre la période allant de janvier 2011 à décembre 2015, a été établi en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et des résolutions adoptées depuis. Il met en évidence les tendances et constantes des graves violations commises contre les enfants en République centrafricaine depuis mon dernier rapport (S/2011/241) et donne également un aperçu des progrès réalisés et des difficultés rencontrées depuis les conclusions adoptées le 6 juillet 2011 par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/AC.51/2011/5). Dans la mesure du possible, il identifie les parties responsables des violations commises contre les enfants dans le pays. À cet égard, les ex-Séléka, les groupes armés qui leur sont associés et les anti-balaka ont été inscrits sur la liste annexée à mon dernier rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/69/926-S/2015/409) pour avoir recruté, utilisé, tué et mutilé des enfants ou avoir commis des actes de violence sexuelle à leur encontre. Les ex-Séléka et les groupes armés qui leur sont associés ont été également inscrits sur la liste pour avoir mené des attaques contre des écoles et des hôpitaux.

2. Les forces en jeu dans le conflit qui sévit en République centrafricaine et la nature de celui-ci ont considérablement évolué au cours de la période considérée. La situation des enfants s'est détériorée dans l'ensemble du pays, en particulier en décembre 2012 et en mars 2013, la Séléka ayant fait des ravages avant et pendant sa prise du pouvoir, et durant les violences intercommunautaires et interreligieuses qui ont explosé en décembre 2013. L'existence de multiples groupes armés, actifs à différentes phases du conflit, dont beaucoup ont cessé d'exister, sont réapparus sous de nouveaux noms ou ont été divisés et placés sous des chaînes de commandement mal définies, a rendu la situation encore plus complexe. Dans ce contexte, il est demeuré très difficile de détecter et de signaler les violations graves, notamment du fait de l'instabilité politique, de l'insécurité et du manque de moyens logistiques et de capacités. Certaines allégations de violations graves commises contre des enfants n'ont donc pas pu être vérifiées par l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants. Cette dernière s'est réunie de façon régulière jusqu'à la fin de 2012, mais a dû réduire ses activités à la suite de l'évacuation du personnel des Nations Unies; elle les a reprises en février 2014 et les poursuit depuis cette date. Compte tenu de ces obstacles, il importe de garder à l'esprit que les données recueillies ne rendent que partiellement compte des graves violations commises contre des enfants en République centrafricaine durant la période considérée.

II. Vue d'ensemble de la situation politique et militaire et des conditions de sécurité

A. Janvier 2011 à décembre 2012

3. L'élection présidentielle et le premier tour des élections législatives ont eu lieu respectivement le 23 janvier et le 12 février 2011. La Cour constitutionnelle a annoncé la victoire du Président sortant, François Bozizé. Ce résultat a été rejeté par l'opposition qui a décidé de ne pas participer au second tour des élections législatives en mars 2011. Le 6 janvier 2012, les dirigeants de quatre mouvements politico-militaires participant au programme national de désarmement,

démobilisation et réintégration ont été arrêtés, dont celui de l'Armée populaire pour la restauration de la République et de la démocratie (APRD) et celui de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR). Dans les mois qui ont suivi la réélection du Président Bozizé et jusqu'à la fin de 2012, l'Organisation a également noté que le nombre de cas signalés de graves violations des droits de l'homme perpétrées par les forces de sécurité et de défense centrafricaines, en particulier la garde présidentielle, était en très forte augmentation.

4. L'opposition a tenté d'utiliser ces événements pour dresser la population contre le Gouvernement mais sans succès. Des groupes armés déjà actifs dans le nord du pays ont repris l'offensive contre des autorités en position de faiblesse et peu présentes sur le plan de l'administration et de la sécurité hors de la capitale, en particulier dans les zones frontalières. Le 10 décembre 2012, des éléments de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement ont lancé une offensive rebelle en occupant les villes de Ndélé, Ouadda et Sam-Ouandja, situées au nord-ouest du pays. Ils ont été rejoints plus tard par trois autres mouvements : la Convention patriotique pour le salut du Kodro, nouvellement créée, la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) et l'Union des forces républicaines. Ces mouvements ont formé une coalition assez floue conduite par Michel Djotodia, la Séléka, qui a décrété que le Président Bozizé n'avait pas respecté les dispositions des accords de paix signés en 2007 et 2008. Quelques mois après les élections, ces groupes armés ont pris le contrôle du nord et de l'est du pays, avec l'appui d'éléments étrangers. Le Président Bozizé a riposté en appelant la population à résister, en distribuant des machettes et en utilisant une milice de jeunes, la Coalition citoyenne d'opposition aux rébellions armées, pour attaquer la Séléka et la population musulmane.

5. Dans ce contexte, les dirigeants politiques ont été prompts à alimenter les tensions entre les communautés chrétiennes et musulmanes et à en jouer. La Séléka était un groupe hétérogène composé d'anciens membres de groupes armés, d'ex-combattants en mal de vengeance qui avaient contribué à l'arrivée au pouvoir de M. Bozizé, d'anciens déserteurs de la garde présidentielle et d'éléments armés étrangers originaires de pays voisins. Cette hétérogénéité n'a fait qu'affaiblir encore une chaîne de commandement déjà défaillante, ce qui a instauré un climat d'impunité propice à la perpétration de nombreuses et graves violations des droits de l'homme.

B. Janvier à novembre 2013

6. Des pourparlers de paix, tenus sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en vue de faire cesser le conflit avec la Séléka, ont débouché sur des accords de cessez-le-feu et de paix signés à Libreville le 11 janvier 2013, qui ont permis de prendre des mesures en vue de la transition et du partage du pouvoir. Ces accords n'ont toutefois pas été appliqués et en mars 2013, la Séléka a repris son offensive et a marché sur Bangui, incendiant des villages, tuant, pillant, violant et enrôlant de force des enfants. Le 24 mars, elle s'est emparée de la capitale, contraignant le Président Bozizé à fuir le pays. L'armée nationale (Forces armées centrafricaines), la Police et la gendarmerie nationales ont déserté leurs positions en s'appropriant des armes qui seraient utilisées quelques mois plus tard par des milices communautaires armées pour refouler la Séléka hors de Bangui et d'autres parties du pays. Le 13 avril, un conseil

national de transition a été établi en remplacement du Parlement et le 18 août, Michel Djotodia s'est autoproclamé chef d'État. En mars et en avril respectivement, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont condamné la prise du pouvoir par la Séléka, qu'ils ont déclarée inconstitutionnelle. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale a augmenté les effectifs de sa mission de consolidation de la paix en Centrafrique, présente dans le pays depuis 2008, et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a créé, le 19 juillet, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA).

7. La prise du pouvoir par la Séléka a plongé le pays dans le chaos, entraînant la désintégration de la police et de l'armée et une forte dégradation des conditions de sécurité. Les membres majoritairement musulmans de cette coalition ont commis de massives violations des droits de l'homme et se sont livrés au pillage en toute impunité. En s'en prenant aux non musulmans, ils ont suscité le ressentiment de la population chrétienne et ont attisé les tensions religieuses.

8. Les tensions ont persisté entre les différentes factions de la Séléka, laissant planer la menace d'un affrontement interne, ce qui a conduit le Président Djotodia, en septembre 2013, à dissoudre la coalition par décret. Cette mesure n'a pas empêché des unités récalcitrantes de se reformer sous le nom d'ex-Séléka et de continuer de commettre des violations à grande échelle.

9. Au cours de cette période, des groupes d'autodéfense préexistant à la prise du pouvoir par la Séléka sont réapparus à la fin de 2013 sous le nom d'anti-balaka. Ces milices ont été constituées et entraînées par d'anciens militaires, policiers ou gendarmes.

C. Décembre 2013 à août 2014

10. Le 5 décembre 2013, les anti-balaka ont attaqué les positions des ex-Séléka à Bangui et à Bossangoa (préfecture de l'Ouham), ce qui a déclenché une vague de violence opposant chrétiens et musulmans dans tout le pays. Près de 2 000 civils auraient été tués à Bangui en quelques jours seulement. Le 9 décembre, la France a lancé l'opération Sangaris pour appuyer la MISCA, et le désarmement de certains groupes, pour la plupart des ex-Séléka, a commencé à Bangui. Toutefois, une série d'attaques menées par la majorité chrétienne contre la minorité musulmane a provoqué des déplacements massifs de population dans la capitale et dans d'autres parties du pays. Les deux communautés auraient commis des meurtres et d'autres violations des droits de l'homme d'une cruauté effroyable dans un esprit de vengeance. On estime que ces attaques ont fait un nombre de déplacés et de réfugiés qui n'avait jamais été atteint au cours des dix dernières années, soit 435 000 et 450 000 respectivement, pour la plupart des musulmans, qui ont fui dans les pays voisins entre 2013 et 2014.

11. Sous la pression nationale et internationale, le Président Djotodia a été contraint de démissionner le 10 janvier 2014, laissant la place à Catherine Samba-Panza, élue Chef d'État de transition, le 20 janvier, par un nouveau conseil national de transition. Au cours de la période qui a suivi, une forte instabilité a continué de régner, marquée par des attaques punitives, souvent à motivation religieuse, menées par des individus ou des groupes armés. La situation a été aggravée par l'absence d'autorité de l'État hors de Bangui, la faiblesse des institutions et le morcellement

des anti-balaka et des ex-Séléka, en proie à des luttes internes pour le pouvoir. Bangui a été désertée par la grande majorité des musulmans et ceux qui sont restés ont été placés sous protection internationale dans le quartier du PK5. À l'extérieur de la capitale, les ex-Séléka et les anti-balaka, qui ont progressivement renforcé leur contrôle sur certaines parties du pays, en particulier le nord et l'ouest, ont continué de s'affronter violemment.

12. Le 23 juillet 2014, un accord de cessation des hostilités signé à Brazzaville a permis de restaurer progressivement le calme à Bangui et de poser les conditions de l'achèvement du processus de transition, entre autres la tenue d'élections, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et la réconciliation nationale.

D. Septembre 2014 à décembre 2015

13. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a été déployée en septembre 2014 en remplacement de la MISCA. Chargée de protéger les civils et d'appuyer la transition, elle a joué un rôle constructif en collaboration avec l'opération Sangaris et la Force de l'Union européenne, pour stabiliser les conditions de sécurité dans les mois qui ont suivi son déploiement.

14. Le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, qui a eu lieu en mai 2015, et la consultation populaire qui avait été menée auparavant dans tout le pays ont débouché sur la signature d'un accord relatif aux principes régissant le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement, et à l'incorporation d'éléments armés dans les forces militaires centrafricaines. Le Forum de Bangui a représenté un moment important dans le processus de transition, et laissé entrevoir la possibilité de parvenir à une véritable réconciliation, à la cohésion sociale et à une stabilité durable. Fait plus important encore, le 5 mai 2015, 10 groupes armés[1], dont des ex-Séléka et des anti-balaka, ont signé un accord visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et les autres graves violations commises à leur encontre. Cependant, des tentatives de déstabilisation du processus de transition politique ont conduit à une flambée de violence à Bangui le 26 septembre, qui a fait des centaines de morts et de blessés parmi la population civile et déclenché de nouveaux déplacements de population.

15. Un référendum a eu lieu le 13 décembre 2015, à l'issue duquel la nouvelle Constitution a été approuvée, ce qui est encourageant. En outre, plus de 95 % des Centrafricains habilités à voter se sont inscrits sur les listes électorales pour voter aux élections législatives et présidentielle. Le premier tour de ces élections, qui a eu lieu le 30 décembre 2015, a représenté un pas important vers la fin de la transition.

---

[1] Anti-balaka, Front démocratique pour le progrès de la Centrafrique (FDPC), Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC), Révolution et justice, Séléka rénovée, Union pour la paix en Centrafrique (UPC), Union des forces républicaines (UFR) et Union des forces républicaines fondamentales (UFRF).

III. Graves violations commises contre les enfants en période de conflit armé

16. En République centrafricaine, le conflit et l'instabilité ont eu un effet dévastateur sur les enfants. De graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises par toutes les parties au conflit, y compris la Séléka, les ex-Séléka et les factions associées, les anti-balaka et des hommes armés non identifiés. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont continué d'éprouver des difficultés pour déceler et vérifier ces violations dans les zones touchées par le conflit au cours de la période considérée. Comme indiqué dans l'introduction, les informations fournies dans le présent rapport ne rendent que partiellement compte des graves violations qui ont été commises contre des enfants.

A. Recrutement et utilisation d'enfants

17. Durant la période considérée, des groupes armés, dont des groupes d'autodéfense, ont recruté et utilisé un grand nombre d'enfants. En 2014, une étude financée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a établi que le nombre estimatif d'enfants associés à des groupes armés était compris entre 6 000 et 10 000, augmentation attribuée à une recrudescence d'activité des anti-balaka à partir de 2013. De janvier 2014 à décembre 2015, l'Équipe spéciale a retiré 5 541 enfants (4 274 garçons et 1 267 filles) des groupes armés. Elle a pu toutefois établir l'identité de 715 enfants seulement, dont 114 filles, nouvellement recrutés et utilisés. Des informations ont pu être recueillies à partir de 2013 pour 90 % du nombre total des enfants recrutés et utilisés. Des enfants ont été recrutés et utilisés par toutes les parties au conflit, y compris des groupes armés étrangers tels que le Front populaire pour le redressement (FPR) (Tchad) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Les enfants ont été non seulement brutalisés en étant utilisés dans les combats et comme esclaves sexuels, mais ils ont également été forcés à remplir divers rôles d'appui, dont celui d'informateur. Depuis 2014, ils sont utilisés de plus en plus souvent pour commettre des violations contre des civils.

18. De 2011 à décembre 2012, les enfants auraient été recrutés et utilisés pour combattre aux côtés de groupes armés qui menaient essentiellement des opérations dans la partie nord du pays; il s'agissait entre autres de la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement, du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLC), du Front démocratique du peuple centrafricain et de la Convention des patriotes pour la justice et la paix fondamentale. Des groupes armés étrangers, y compris le FPR et la LRA ont également recruté et utilisé des enfants.

19. Les enfants ont été recrutés en grand nombre, en particulier après l'émergence de la Séléka et pour appuyer le développement des milices d'autodéfense. Lorsque la situation s'est fortement dégradée à partir de mars 2013, l'Équipe spéciale de pays a reçu des informations faisant état du recrutement et de l'utilisation d'enfants à grande échelle, mais en raison de l'insécurité générale toutes les vérifications n'ont pu être faites. En 2013, elle a rassemblé des éléments attestant du recrutement et de l'utilisation de 188 enfants (171 garçons et 17 filles) par des anti-balaka et la Séléka, à la fois avant et après la dissolution de celle-ci. Il a été signalé que des

enfants étaient utilisés dans presque chaque ville contrôlée par la Séléka et à des points de contrôle anti-balaka, y compris à Bangui, mais ces informations n'ont pas été vérifiées. Les cas d'enfants démobilisés et à nouveau enrôlés dans un groupe armé ont également été fréquents. Ainsi, le 1er avril 2013, 41 enfants (36 garçons et 5 filles) qui avaient quitté la Convention des patriotes pour la justice et la paix en 2012 à Ndélé et à Bria et avaient été transférés à Bangui pour leur protection ont été à nouveau enrôlés par des chefs de la Séléka, entrés par la force dans un centre de transit et d'orientation appuyé par l'UNICEF. En décembre 2013, cinq garçons qui avaient été démobilisés des rangs de la Séléka et remis à leur famille ont été à nouveau enrôlés par des anti-balaka à Bangui.

20. De décembre 2013 à la fin de 2014, l'Équipe spéciale de pays a constaté 464 cas de nouveau recrutement, dont 446 par des anti-balaka (360 garçons et 86 filles) et 18 garçons par des ex-Séléka. En outre, 2 807 enfants (2 161 garçons et 646 filles) ont été identifiés après que leur présence a été signalée au sein de groupes armés dont des anti-balaka (2 347 enfants), différentes factions ex-Séléka (446 enfants), la LRA (13 enfants) et un garçon démobilisé de Révolution et justice.

21. Des enfants associés aux anti-balaka ont été vus tenant des postes de contrôle et ils auraient été entraînés au maniement des armes et au combat, puis utilisés dans la lutte contre les ex-Séléka. Un témoignage fait état d'enfants aperçus, le 24 juin 2014, dans un groupe anti-balaka, qui assiégeait la ville de Bambari. Au cours d'un contrôle effectué en septembre 2014 dans un groupe anti-balaka, plusieurs enfants ont déclaré qu'ils avaient été envoyés espionner des positions de l'ex-Séléka et des membres des communautés musulmanes. En octobre 2014, plusieurs centaines d'enfants ont été aperçus parmi des éléments et des manifestants anti-balaka à Bangui, certains tenant les barricades. D'autres ont également été utilisés par les anti-balaka pour tendre des embuscades aux forces internationales. Le 9 octobre 2014, des combattants anti-balaka opérant dans le quartier Combattant de Bangui auraient utilisé des enfants comme leurres avant d'attaquer les forces de la MINUSCA. En ce qui concerne les ex-Séléka, le 9 juin 2014, des membres d'une mission humanitaire en visite dans la ville de Bakala (préfecture de la Ouaka) ont observé plusieurs enfants en compagnie de membres de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), une faction ex-Séléka. Un nombre indéterminé d'enfants auraient également été vus participant à des attaques contre des non musulmans à Bambari, en juin 2014.

22. En 2015, 39 enfants (28 garçons et 11 filles) ont été identifiés comme de nouvelles recrues, pour la plupart de l'Armée de résistance du Seigneur (21 enfants) mais aussi de factions de l'ex-Séléka telles que l'Union pour la paix en Centrafrique (13 enfants). Il n'en reste pas moins que lors des violences qui ont explosé le 26 septembre, des centaines d'enfants ont été vus à des postes de contrôle ou dressant des barricades à Bangui. Des hommes armés, soupçonnés d'être des anti-balaka, auraient utilisé des enfants comme boucliers en plusieurs occasions, lors de combats avec les forces de la MINUSCA. L'utilisation d'enfants comme boucliers a également été démontrée par l'Équipe spéciale en juin 2015, lorsque des anti-balaka ont tiré sur une patrouille de la MINUSCA depuis la cour du lycée Boganda où des dizaines d'enfants passaient des épreuves d'éducation physique. Il a été constaté que des enfants étaient aussi recrutés hors de Bangui. En août 2015, deux frères interrogés à la sous-préfecture de Mbres (Nana-Grébizi) ont révélé qu'ils avaient effectué des travaux domestiques et accompli diverses tâches à un point de contrôle du Front populaire pour le redressement; ils avaient rejoint le groupe au début de

2014, après le meurtre de leurs parents par des anti-balaka, dans la partie occidentale du pays.

B. Meurtres et mutilations

23. Au cours de la période considérée dans le rapport, l'Équipe spéciale a établi que 333 enfants (258 garçons et 75 filles) avaient été tués et 589 (452 garçons et 137 filles) mutilés. Ces chiffres seraient largement inférieurs à la réalité. Des enfants ont été tués et mutilés par l'anti-balaka, la Convention des patriotes pour la justice et la paix, l'Armée de résistance du Seigneur, le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice, l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement et les groupes qui formaient la Séléka et l'ex-Séléka. Des enfants ont été tués et mutilés au cours d'affrontements entre des groupes armés, lorsque leurs communautés ont été attaquées et, depuis décembre 2013, ils ont aussi été pris pour cible sur la base de leur appartenance religieuse. Sur le nombre total des meurtres et mutilations d'enfants recensés au cours de la période considérée, plus de la moitié des premiers et près de 80 % environ des secondes ont eu lieu en 2013 et 2014.

24. En 2011, 88 enfants (63 garçons et 25 filles) ont été tués ou mutilés par des groupes armés. Les meurtres se sont produits majoritairement lors d'affrontements armés entre la Convention des patriotes pour la justice et la paix et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement. En 2012, il a été établi que 10 enfants avaient été tués, mais on pense que ce nombre est inférieur à la réalité. On sait que quatre enfants ont été tués et un nombre indéterminé blessés au cours de combats qui ont opposé les Forces armées centrafricaines et le Front populaire pour le redressement en janvier 2012, dans la préfecture de la Nana-Grébizi. La légère baisse enregistrée en 2012 serait liée à la fin des hostilités entre la Convention des patriotes pour la justice et la paix et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement, et à l'insécurité qui a empêché les organismes de protection de l'enfance de surveiller la situation.

25. Il a été établi que, de décembre 2012 à la fin de 2013, des meurtres et des mutilations s'étaient produits au cours de deux grandes flambées de violence : la prise de pouvoir par la Séléka et les représailles intercommunautaires menées par l'ex-Séléka et l'anti-balaka à partir du 5 décembre 2012. Dans la plupart des cas dénombrés en 2013, il a été rapporté que des enfants ont été tués et mutilés lors de tirs croisés. Selon l'Équipe spéciale, 27 enfants ont été tués et 115 mutilés au cours de cette période.

26. La multiplication des actes de violence qui a fait suite aux événements du 5 décembre 2013 à Bangui a atteint une ampleur sans précédent et coûté la vie à des milliers de civils, dont 146 enfants tués et 289 mutilés en 2014. On pense que des centaines d'enfants ont subi le même sort, souvent infligé de façon brutale, à l'aide d'une machette, d'une arme à feu ou d'une autre arme, au cours des attaques menées contre leurs communautés. Des attaques ciblées ont aussi été signalées, dont une où l'ex-Séléka a décapité quatre garçons à Bangui en janvier 2014, pour se venger d'une attaque contre des musulmans. De même, 22 enfants (13 garçons et 9 filles) sont morts entre janvier et février 2014, lors de représailles exercées par l'anti-balaka contre l'ex-Séléka et des civils musulmans à Baoro, Bangui, Boali, Boda, Bossemtele, Bossembele, Bossangoa, Carnot et Yaloké. Une tentative de réconciliation échouée entre l'anti-balaka et les habitants du quartier PK5 à Bangui

a entraîné des affrontements le 25 juillet, lors desquels 16 garçons et 13 filles ont été blessés. Le 7 août 2014, des jeunes associés à l'ex-Séléka ont lancé une attaque contre la cathédrale Saint-Joseph à Bambari, tuant 20 enfants (19 garçons et 1 fille) et blessant 3 filles et 1 garçon. Les enfants des rues et les enfants non accompagnés sont particulièrement menacés par les actes de violence exercés en représailles, les refuges où ils trouvent habituellement assistance et protection n'étant plus en mesure de leur apporter ce soutien. Les enfants sont aussi victimes des restes explosifs de guerre, comme cela s'est produit le 11 décembre dans un village non loin de Paoua, où six enfants sont morts en jouant avec une grenade qui a explosé.

27. L'année 2015 a été relativement calme jusqu'au 26 septembre, date à laquelle une nouvelle flambée de violence a embrasé Bangui. L'Équipe spéciale a constaté que 62 enfants (49 garçons et 13 filles) avaient été tués et 185 (155 garçons et 30 filles) mutilés par l'anti-balaka, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et des hommes armés non identifiés. Certains enfants ont été tués lors d'un échange de tirs entre l'anti-balaka et l'ex-Séléka. La flambée de violence qui a eu lieu à Bangui en septembre et octobre 2015 après la décapitation d'un motocycliste musulman de 16 ans a causé la mort de 28 enfants et occasionné des blessures à 31 autres. Parmi ces victimes, 16 enfants ont été tués et 19 blessés au cours des quatre premiers jours.

C. Viols et autres formes de violence sexuelle

28. L'Équipe spéciale a établi qu'au total, 521 enfants (513 filles et 8 garçons) ont été victimes de viol ou d'autres formes de violence sexuelle : 3 en 2011, 22 en 2012, 20 en 2013, 406 en 2014 et 70 en 2015, la nette augmentation constatée en 2014 étant non seulement attribuée à la vague de violence et d'affrontements armés qui a fait rage dans tout le pays à partir de décembre 2013, mais aussi à la présence, dans certaines zones, d'un plus grand nombre d'intervenants humanitaires qui ont pu établir ces cas. Ces violences sexuelles ont été le fait de toutes les parties au conflit, celles commises à l'encontre d'enfants par l'ex-Séléka et l'anti-balaka représentant une part importante des violences perpétrées contre des civils dans les zones contrôlées par ces coalitions, particulièrement en 2014.

29. Même si elles semblent répandues, les violences sexuelles continuent de n'être guère signalées. On pense que de nombreuses victimes ne les déclarent pas par peur de la stigmatisation ou de l'opprobre, en raison du risque de rejet par le conjoint ou la famille ou de crainte de subir des représailles de la part des auteurs présumés. On rapporte en effet que les victimes et leur famille sont régulièrement menacées pour leur faire garder le silence. La situation est aussi compliquée par le manque de confiance envers le système judiciaire ou d'accès à la justice et par l'absence d'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. La désintégration du système judiciaire et des forces de sécurité a favorisé un climat d'impunité généralisée et l'absence de mesures de protection permettant de séparer les victimes d'atteintes sexuelles de leurs agresseurs. De plus, l'insécurité chronique entrave l'assistance aux victimes.

30. Quelque 50 % des 406 actes de violence sexuelle répertoriés en 2014 ont été commis par des éléments de l'ex-Séléka (205 cas), 46 % par ceux de l'anti-balaka (187 cas) et les 4 % restants ont été attribués à des membres de la police nationale ou à des individus non identifiés. Il a été rapporté que dans les zones contrôlées par

l'ex-Séléka, des individus armés sont allés de maison en maison chercher des jeunes filles. Le 16 novembre 2014, une jeune fille de 13 ans et sa sœur aînée ont été victimes d'un viol collectif commis par 12 individus non identifiés qui ont attaqué leur village situé sur la route de Bria à Ndélé; toutes deux ont ensuite péri. Le 14 novembre 2014, à Bangui, deux sœurs ont été violées sous la menace d'une arme par deux éléments de l'anti-balaka. Les auteurs présumés ont ensuite été arrêtés par la MINUSCA et livrés à la gendarmerie. En décembre 2015, l'enquête n'avait pas encore été ouverte.

31. Les parties au conflit ont continué à commettre des viols et d'autres formes de violence sexuelle en 2015. Ainsi, le 24 juin 2015, à Mbrès, des membres armés de l'Union pour la paix en Centrafrique ont violé deux jeunes filles qui rentraient du marché. Un exemple particulièrement frappant de violence sexuelle commise par un groupe armé a eu lieu en août 2015 : deux jeunes vendeuses des rues ont été enlevées par trois membres armés de l'anti-balaka à Bangui et emmenées au village de Vodambola où elles ont été violées sans interruption durant cinq jours. Une fois libérées, les victimes ont cherché et obtenu une assistance médicale.

D. Attaques d'écoles et d'hôpitaux

32. Les systèmes d'enseignement et de santé, déjà fragiles, ont été gravement touchés par le conflit, et des centaines de milliers d'enfants ont été privés de leurs droits fondamentaux à l'éducation et aux soins de santé de base. Des écoles et des hôpitaux ont été attaqués, détruits, incendiés et systématiquement pillés au cours des affrontements armés entre les parties au conflit, des membres du personnel enseignant et des services de santé ont été menacés et tués, et des écoles et hôpitaux ont été utilisés à des fins militaires. L'Équipe spéciale a dénombré, au total, 131 attaques contre des écoles et des hôpitaux (98 et 33 cas, respectivement) pendant la période considérée.

33. En 2011, 12 écoles ont été attaquées ou endommagées au cours d'échanges de tirs par l'Armée populaire pour la restauration de la République et la démocratie, la Convention des patriotes pour la justice et la paix, le Front populaire pour le redressement et les Forces armées centrafricaines. Des écoles utilisées par l'une ou l'autre partie au conflit ont également été attaquées. Par exemple, le 5 janvier 2011, l'école primaire de Yangoudrondja, à 135 kilomètres de Bria, a été détruite par des éléments de la Convention des patriotes pour la justice et la paix; le directeur de l'école et plusieurs enseignants ont été passés à tabac. Les enseignants résidant dans les zones contrôlées par la Convention des patriotes pour la justice et la paix et enseignant dans celles contrôlées par l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement ont été accusés de complicité avec cette dernière et menacés par la première. En 2012, l'Équipe spéciale a enregistré 10 attaques et 2 cas d'utilisation militaire d'écoles par la Convention des patriotes pour la justice et la paix.

34. Entre décembre 2012 et la fin de la période considérée, l'Équipe spéciale a constaté une forte augmentation du nombre d'attaques contre des écoles (36), toutes perpétrées par l'ex-Séléka. On pense que les attaques contre des écoles, des enseignants et des élèves font partie du *modus operandi* des groupes armés, qui se livrent à des violations systématiques. L'Organisation des Nations Unies a reçu des rapports faisant état de pillages d'écoles par des groupes armés, même après leur remise en état, qui ont entraîné de longues périodes de fermeture. Trois écoles ont

ainsi été pillées à Damara, au nord de Bangui, en mai 2013 : des bancs, des portes et des fenêtres ont été emportés par des membres de la Séléka. En août 2013, dans la région de Basse-Kotto, deux écoles ont été attaquées à plusieurs reprises par une patrouille de la Séléka et deux autres endommagées au cours d'attaques menées par la Séléka pour se venger des communautés accusées de ne pas la soutenir. Trois écoles ont aussi subi des dommages lors d'affrontements entre l'ex-Séléka et l'anti-balaka, à Ndélé et Bambari, pendant la même période.

35. L'Équipe spéciale a signalé 36 cas d'utilisation militaire d'écoles, principalement par des factions de l'ex-Séléka, à partir de décembre 2012. Plus récemment, en décembre 2014 et janvier 2015, des éléments du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique ont utilisé l'école primaire de Boto (préfecture de la Nana-Grébizi) pour lancer des attaques contre l'anti-balaka. L'école a été libérée à la suite de l'intervention de l'Équipe spéciale. Le 20 janvier 2015, à Bangui, des membres de l'anti-balaka ont expulsé des élèves de leurs salles de classe dans trois écoles primaires qu'ils ont ensuite utilisées comme bases. La violence a également fait obstacle au retour des enseignants et des élèves dans les écoles.

36. Des hôpitaux, des centres de soins et le personnel protégé de ces établissements ont aussi été attaqués, particulièrement à partir de 2013, et des installations sanitaires ont été pillées par toutes les parties au conflit lors des troubles qui ont entraîné les événements de mars 2013 et durant les mois suivants. Le 5 décembre 2013, l'ex-Séléka a attaqué l'hôpital de l'Amitié, l'un des principaux centres hospitaliers de Bangui, et exécuté sommairement 10 patients. Le personnel soignant et les patients ont alors fui l'hôpital, qui a été fermé durant un mois et qui a rouvert suite à la mise en place de mesures de sécurité par la MISCA. Le 26 avril 2014, l'ex-Séléka a attaqué un centre de soins dans le village de Boguila, causant la mort de 22 civils dont 3 intervenants humanitaires. Le centre a donc été fermé, privant quelque 5 000 enfants de soins médicaux. Le 27 février 2015, à Bangui, l'anti-balaka a détourné un véhicule de la banque du sang nationale, ce qui a empêché l'approvisionnement en produits sanguins de plusieurs hôpitaux dans la capitale et les villes voisines. Le 15 mars 2015, une infirmière travaillant dans un dispensaire à Bambari a été enlevée et tuée par trois membres de l'anti-balaka, qui l'accusaient d'avoir diffusé des informations sur leur plan d'attaque contre le village de Ngaluwa (préfecture de la Ouaka); deux suspects ont été arrêtés et remis à la gendarmerie.

37. Des hôpitaux et des centres de soins ont également été utilisés à des fins militaires. En 2015, l'Équipe spéciale a constaté deux cas d'utilisation militaire par des factions de l'ex-Séléka.

E. Enlèvements

38. L'Équipe spéciale a établi que 257 enfants (195 garçons et 62 filles) âgés de 3 à 17 ans avaient été enlevés pendant la période considérée. Près de 70 % des enlèvements répertoriés (180) ont été attribués à l'Armée de résistance du Seigneur, la proportion ayant culminé en 2011 (101), année où l'Armée était la plus active. Lorsque la violence a augmenté, à compter de décembre 2012, d'autres groupes armés, dont la Séléka (puis l'ex-Séléka), l'anti-balaka et des hommes armés non identifiés, ont aussi enlevé des enfants.

39. Les enfants enlevés par l'Armée de résistance du Seigneur ont été utilisés comme porteurs, pilleurs de marchandises et dans d'autres rôles d'appui, et les filles ont subi des agressions sexuelles pendant leur captivité. En août 2011, quatre filles qui avaient été enlevées puis libérées par l'Armée de résistance du Seigneur ont rapporté qu'elles avaient été utilisées comme cuisinières et « épouses » des chefs, qui se les étaient partagées. Les activités de l'Armée de résistance du Seigneur sont allées en diminuant en 2013 et 2014 en raison des opérations militaires que la Force régionale d'intervention a menées. Toutefois, il a été signalé que des enfants continuaient d'être enlevés pour porter les marchandises pillées et gardés en captivité durant de courtes périodes (deux à trois jours environ). En avril 2015, la MINUSCA a interrogé un garçon qui avait échappé à l'Armée de résistance du Seigneur. Il a déclaré avoir été enlevé le 4 décembre 2014 avec 10 autres enfants, dont 7 filles, dans le village de Moroubanda (préfecture de la Nana-Grébizi) par 23 éléments armés de l'Armée de résistance du Seigneur.

40. Les enfants enlevés par la Séléka sont utilisés comme combattants et dans des rôles d'appui. Les enlèvements d'enfants contre rançon ont augmenté et sont devenus une activité lucrative pendant la période considérée. Le 4 août 2013, cinq enfants (3 garçons et 2 filles) âgés de 1 à 6 ans ont été enlevés par des éléments de la Séléka près de la ville de Ndélé et une rançon a été exigée. Les enfants ont été sauvés deux jours plus tard par un groupe rival de combattants de la Séléka de Kaga Bandoro. En février 2014, deux filles ont été kidnappées à Bangui; les ravisseurs appartiendraient à l'anti-balaka et ont menacé de les tuer si la rançon n'était pas versée. Elles ont été délivrées par un autre groupe de l'anti-balaka et remises à l'ONU qui les a aidées à retrouver leur famille. On a continué à observer des enlèvements à motivations criminelles en 2015.

41. L'ex-Séléka et l'anti-balaka ont aussi enlevé des enfants soupçonnés d'être des informateurs. En mars 2014 à Bangui, des membres de l'anti-balaka ont enlevé quatre garçons au motif qu'ils renseignaient l'ex-Séléka. Ces enfants ont été retenus pendant quatre jours avant d'être libérés suite aux pressions exercés par l'Équipe spéciale. En juin 2014, des témoins ont rapporté que de nombreux enfants et adultes soupçonnés de donner des informations à l'anti-balaka avaient été enlevés par l'ex-Séléka à Bambari puis exécutés.

F. Refus d'accès humanitaire

42. Le refus d'accès humanitaire est une source de préoccupation, 284 cas ayant été signalés par l'Équipe spéciale pendant la période considérée[2], ce qui a perturbé l'acheminement de l'assistance destinée à des centaines de milliers d'enfants. L'accès humanitaire a été problématique durant toute la période en raison de l'éloignement des régions concernées, de l'insécurité, de l'état de non-droit et du fait que des intervenants humanitaires ont été pris pour cibles durant la dernière partie de la période considérée.

43. En 2011 et 2012, l'accès humanitaire a été compliqué et limité dans les préfectures de la Bamingui-Bangoran, la Vakaga, la Haute-Kotto, du Mbomou et du Haut-Mbomou, et de la Basse-Kotto et de l'Ouham. L'enlèvement de huit membres

[2] Vingt-quatre cas en 2011, 18 en 2012, 22 en 2013, 80 en 2014 et 150 en 2015.

du personnel d'une organisation non gouvernementale internationale a été établi en janvier 2011.

44. Alors que l'insécurité grandissait au mois de décembre 2012, les locaux d'organisations non gouvernementales internationales ont été pillés et des organisations humanitaires ont signalé à plusieurs reprises que les questions de sécurité représentaient le principal facteur limitant leur action. En février 2013, par exemple, deux convois humanitaires apportant de l'aide aux populations de zones contrôlées par la Séléka ont été bloqués par les Forces armées centrafricaines qui pensaient que cette aide était destinée aux combattants de la Séléka. Le même mois, la Séléka a empêché un avion des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies d'atterrir sur la bande d'atterrissage de Bria (préfecture de la Haute-Kotto), ce qui a entraîné des retards et des annulations dans l'acheminement de l'aide humanitaire dans la région. Le 24 août 2013, deux membres d'une organisation non gouvernementale internationale recrutés sur le plan national ont été tués par des éléments de la Séléka alors qu'ils revenaient de Bossangoa. Ils utilisaient des téléphones satellitaires et ont donc été accusés d'espionnage pour le compte de l'anti-balaka.

45. Les événements de décembre 2013 et les représailles en série qui ont suivi ont limité les capacités des organisations humanitaires s'agissant d'aider les communautés déplacées, même sur les sites prévus pour les déplacés à Bangui. On estime à 400 000 environ le nombre d'enfants privés d'une aide humanitaire de base pendant cette période. Les négociations concernant l'accès humanitaire ont été problématiques en raison des chaînes de commandement floues dans les groupes armés.

46. Le 13 avril 2014, un camion transportant 850 sacs d'aliments destinés à des personnes déplacées a été attaqué et pillé par l'anti-balaka. Le 23 juin 2014, des membres armés de l'ex-Séléka ont pris d'assaut le bureau d'une organisation non gouvernementale internationale à Bambari et exigé que le personnel leur remette des éléments de l'anti-balaka qui, selon eux, y avaient trouvé refuge. Suite à cette affaire, l'organisation a suspendu ses activités, dont bénéficiaient principalement des enfants, et tout le personnel humanitaire a été évacué de Bambari.

47. En 2014 et 2015, la nature des faits concernant les intervenants et l'accès humanitaires a pris un tour de plus en plus criminel. Des individus armés non identifiés ou des membres présumés de l'ex-Séléka et de l'anti-balaka ont bloqué l'acheminement de l'aide humanitaire, souvent à des fins lucratives. Nombre de convois humanitaires ont été pillés et les marchandises ainsi volées ont ensuite été découvertes sur des marchés de la région où elles avaient été mises en vente. Des vols à main armée ont été commis dans plusieurs bureaux d'organisations non gouvernementales internationales et domiciles de membres du personnel, ce qui les a forcés à suspendre leurs activités. À de nombreuses occasions, partout dans le pays, des convois humanitaires ont dû verser des droits de passage à des postes de contrôle. Plusieurs véhicules d'organisations non gouvernementales internationales ont été interceptés à Bangui, et la responsabilité de ces actes serait attribuée à des éléments de l'anti-balaka. En septembre 2015, plus de 200 intervenants humanitaires qui avaient été victimes d'attaques avaient été évacués vers les pays voisins. Depuis octobre 2015, ils ont peu à peu regagné la République centrafricaine.

G. Violations graves commises par les forces internationales à l’encontre d’enfants

E

48. Au cours de la période considérée, un certain nombre de forces internationales ont été déployées en République centrafricaine à différents moments et avec différents mandats. L’ONU a documenté de nombreux cas de violations graves à l’encontre d’enfants, telles que des viols ou des violences sexuelles, commises, parfois de manière répétée, par des forces relevant ou non de son autorité, et les a signalés aux autorités compétentes pour qu’elles prennent des mesures. Cette situation fait actuellement l’objet de discussions au sein de l’ONU à titre urgent, l’accent étant mis sur la nécessité de combler les lacunes institutionnelles, d’adopter un dispositif efficace de prévention et de protection, et surtout de faire en sorte que toutes les victimes reçoivent l’aide dont elles ont besoin. Le contexte qui sévit dans le pays, marqué par la poursuite du conflit, l’effondrement de l’ordre public et l’impunité généralisée, a contribué aux conditions qui ont rendu possible la commission d’actes aussi horribles par des forces internationales et d’autres forces sur l’ensemble du territoire.

49. En 2014, l’ONU a interrogé plusieurs jeunes garçons âgés de 9 à 13 ans, suite à des allégations de violences sexuelles répétées qui auraient été commises entre décembre 2013 et mai 2014 par des membres de l’opération Sangaris, au camp de déplacés de M’Poko et dans ses environs. En juillet 2014, les autorités françaises ont ouvert une information judiciaire qui était toujours en cours au mois de décembre 2015.

50. Des membres d’autres forces internationales se sont aussi livrés à des viols et à d’autres formes de violences sexuelles. En 2013, deux faits de violence sexuelle ont été commis par les Forces de défense populaires de l’Ouganda, qui sont déployées en République centrafricaine sous le commandement de la Force régionale d’intervention de l’Union africaine à Obo. Lors du premier incident, qui s’est produit le 29 août, une jeune fille de 17 ans a été violée par deux soldats des forces ougandaises; lors du deuxième incident, le 10 octobre, une autre jeune fille a été agressée sexuellement par trois soldats de ces mêmes forces. L’UNICEF a demandé aux autorités ougandaises de traduire les coupables en justice, mais à ce jour, aucune mesure n’a été prise.

51. En janvier 2016, l’ONU a reçu de nouvelles allégations de graves violations à l’encontre d’enfants qui auraient été commises au cours de la période considérée par des membres du contingent géorgien de la Force de l’Union européenne et de l’opération Sangaris. Une enquête était en cours au moment de l’établissement du présent rapport.

52. En 2015, 10 allégations de violence sexuelle contre des enfants ont visé des soldats de la paix de la MINUSCA, à savoir des militaires de la République démocratique du Congo (4), du Maroc (1), du Gabon (1), du Burundi (1) et de nationalité inconnue (1), ainsi que des policiers de la République démocratique du Congo (1) et de nationalité inconnue (1). Certains mineurs ont été agressés sexuellement, et d’autres se sont vu demander des faveurs sexuelles en échange d’argent, de nourriture ou de biens non alimentaires. En décembre 2015, les pays fournisseurs de contingents concernés et le Bureau des services de contrôle interne avaient ouvert des enquêtes sur ces allégations avec l’appui de la MINUSCA. Les

victimes ont reçu un appui médical et psychosocial. De nouvelles allégations de violations, reçues en janvier 2016, sont en cours d'examen.

53. Suite à des signalements de disparition forcée, la MINUSCA a relevé la présence d'un enfant parmi les 11 victimes qui auraient été tuées en mars 2014 par des membres du contingent congolais de la MISCA[3]. Les familles des victimes ont porté plainte auprès de la Gendarmerie centrafricaine en mai 2014, mais aucune enquête officielle n'a été lancée jusqu'ici.

54. Une utilisation militaire d'écoles par les forces internationales a aussi été documentée au cours de la période considérée. En 2013, deux contingents de la Force multinationale d'Afrique centrale ont utilisé deux écoles de Sibut et Damara à des fins militaires. En 2014, cinq écoles ont été utilisées temporairement par la MISCA et l'opération Sangaris. Le commandant et le chef de la police de la MINUSCA ont donné pour instructions permanentes à leurs éléments de n'utiliser aucune école dans la conduite de leurs activités.

55. En juin 2015, j'ai constitué un groupe externe chargé d'examiner de manière indépendante le problème de l'exploitation sexuelle et des atteintes sexuelles dont les forces internationales de maintien de la paix se sont rendues coupables en République centrafricaine, afin qu'il contribue à l'examen des procédures en vigueur à l'ONU pour venir en aide aux victimes. Ce groupe a présenté son rapport le 17 décembre 2015, et j'examine actuellement les recommandations qu'il a faites.

IV. Mesures prises

56. Comme indiqué plus haut dans la partie sur le recrutement et l'utilisation d'enfants, entre janvier 2014 et décembre 2015, les membres de l'Équipe spéciale de pays ont pu faire sortir 5 541 enfants des rangs des groupes armés, dont près de 90 % des milices anti-balaka. L'augmentation considérable du nombre d'enfants associés aux parties au conflit par suite de l'émergence de ces milices est venue singulièrement compliquer les efforts de réintégration. L'UNICEF et ses partenaires ont choisi de mettre l'accent sur la réintégration au sein des communautés, puisqu'un grand nombre de ces enfants vivaient au sein de leur famille avant d'être recrutés et mobilisés en fonction des besoins des anti-balaka. Seuls les mineurs non accompagnés qui ont été arrachés aux milices anti-balaka ont été placés dans des familles d'accueil appuyées par les partenaires de l'UNICEF. Les enfants sortis des rangs de l'ex-Séléka ont reçu des soins en centres de transit et en famille d'accueil grâce à un partenariat entre l'UNICEF et des organisations non gouvernementales internationales. Le programme de réintégration prévoyait notamment l'offre des services suivants aux enfants : examens médicaux, recherche et réunification des familles, assistance psychologique et fournitures pour retourner à l'école ou entreprendre une formation professionnelle. En décembre 2015, le Ministre des affaires sociales, de la promotion de l'égalité des sexes et de l'action humanitaire a annoncé qu'une politique de désarmement, de démobilisation et de réintégration des enfants avait été approuvée. Toutefois, l'ONU n'était pas informée des détails de

[3] Voir Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Press briefing notes on justice for rights abuses in Nigeria, Central African Republic and Bahrain », disponible à l'adresse : http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16043&LangID=E.

cette politique au moment de l'établissement du présent rapport, en janvier 2016. Je reste préoccupé par les défis colossaux qu'il faut relever pour réintégrer durablement ces enfants dans un environnement où les groupes armés sont toujours actifs et où les perspectives de réintégration restent limitées.

V. Dialogue avec les autorités de transition et activités de mobilisation à l'échelle mondiale

57. De 2011 à 2012, l'Organisation des Nations Unies a tenté d'introduire des mécanismes de protection des enfants au sein des institutions publiques, de sensibiliser les forces de sécurité et de renforcer leurs capacités. Toutefois, tous ces efforts ont été interrompus après la prise de pouvoir par la Séléka et la désintégration des forces de sécurité. Ils ont pu reprendre à la fin de 2014. En 2015, la MINUSCA a dispensé une formation sur la protection des enfants à 650 officiers et soldats des Forces armées centrafricaines, 94 gendarmes et 52 sous-préfets (responsables municipaux) à Bangui.

58. Face à l'effondrement de l'appareil judiciaire et d'autres institutions publiques essentielles, le Conseil de sécurité a chargé la MINUSCA d'aider les autorités de transition à arrêter et à traduire en justice les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Un mémorandum d'accord portant sur l'adoption de mesures temporaires d'urgence pour rétablir l'ordre public et combattre l'impunité a été signé en août 2014. Le 3 juin 2015, le chef de l'État de transition a promulgué un statut créant une cour pénale spéciale qui sera composée de juges nationaux et internationaux. Deux membres des anti-balaka qui auraient violé une jeune fille de 14 ans en novembre 2014 ont été arrêtés par la MINUSCA et remis à la Gendarmerie nationale (voir par. 30 ci-dessus) en vertu des mesures temporaires d'urgence. Néanmoins, sur plus de 300 personnes arrêtées dans le cadre de ces mesures, aucune ne l'a été pour violations graves à l'encontre d'enfants.

59. En décembre 2013, ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé et mon Conseiller spécial pour la prévention du génocide se sont rendus ensemble en République centrafricaine pour évaluer les répercussions du conflit sur les enfants, demander l'arrêt des violences, et s'entretenir avec les responsables de la MISCA et de l'opération Sangaris, qui étaient alors les autorités de transition. Au cours de ces discussions, ma Représentante spéciale a mis l'accent sur la protection des civils et la possibilité d'avoir accès sans danger aux sites de cantonnement pour permettre l'identification et le transfert des enfants associés à des groupes armés. Le 22 janvier 2014, elle a rendu compte de sa visite au Conseil de sécurité, en lui demandant de faire preuve d'une attention et d'un engagement durables, en particulier en ce qui concerne l'application du principe de responsabilité et l'appui à la réintégration des enfants. Le 5 mai 2014 et le 3 décembre 2015, elle a également présenté au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine des informations sur les violations graves à l'encontre d'enfants.

60. Des activités de sensibilisation ont été entreprises en 2014 avec la Commission d'enquête internationale sur la République centrafricaine établie par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité, pour appeler l'attention sur la situation préoccupante des enfants affectés par le conflit armé dans le pays. La Commission a publié son rapport final en janvier 2015 (S/2014/928) et mis en

lumière les graves violations commises à l'encontre d'enfants. Ma représentante spéciale a aussi collaboré avec l'Experte indépendante chargée de surveiller la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, plus particulièrement après les visites que celle-ci a effectuées dans le pays en février et juin 2015.

61. Ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé a demandé que la question des mesures de protection de l'enfance soit abordée lors des discussions engagées en vue de permettre la fin des hostilités. L'accord de cessation des hostilités, signé le 23 juillet 2014 à Brazzaville, prévoit des mesures de protection des enfants et les parties s'y sont engagées à faire cesser et empêcher les violations graves à l'encontre des enfants, en particulier les meurtres et les mutilations, les recrutements et l'utilisation d'enfants et les violences sexuelles. L'accord a créé une dynamique qui a permis à l'Équipe spéciale de dialoguer de manière plus approfondie avec les groupes armés sur le terrain et d'obtenir que les engagements pris donnent lieu à des progrès concrets, notamment en ce qui concerne la libération d'enfants. Avant le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, l'Équipe spéciale a engagé un dialogue intensif avec les groupes armés au cours des négociations entre ces groupes et le Gouvernement. Les groupes armés ont été sensibilisés au problème des enfants en temps de conflit armé, et priés de prendre des mesures pour réduire l'impact que le conflit pouvait avoir sur eux.

VI. Dialogue avec les groupes armés

62. Au cours de la période considérée, le dialogue avec les groupes armés n'est pas allé sans difficultés, en raison de l'évolution du conflit, de la multiplication et de la fragmentation des groupes concernés, de la fluctuation des chaînes de commandement et des changements fréquents de direction. Toutefois, en 2011, l'Équipe spéciale a pu intervenir auprès de plusieurs groupes, ce qui a conduit à l'adoption par l'Armée populaire pour la restauration de la République et la démocratie et la Convention des patriotes pour la justice et la paix, en octobre et novembre 2011 respectivement, de plans d'action visant à faire cesser et à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants. Ces groupes ont depuis cessé d'exister.

63. Après un retour au calme relatif en 2014, l'Équipe spéciale a pu ouvrir un dialogue avec les chefs militaires du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique et des factions de l'Union pour la Paix en Centrafrique de l'ex-Séléka, à la suite de quoi, le 3 juillet 2014, Joseph Zoundeiko, le général du Rassemblement patriotique, a émis un ordre interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants. Cet ordre a permis la sortie des rangs de 60 enfants (59 garçons et 1 fille), qui ont été confiés à un partenaire de l'UNICEF. Le 14 octobre 2014, Ali Mahamat Darassa, le chef militaire de l'Union pour la paix, a lui aussi émis un ordre du même type, permettant la libération de 77 enfants, qui ont ensuite pu retrouver leur famille. Conformément aux termes de ces ordres, l'UNICEF a pu dispenser une formation à plus de 400 combattants et officiers appartenant à ces deux factions dans la préfecture de la Ouaka. Depuis, l'Équipe spéciale est restée en contact avec les deux factions en vue de l'adoption de plans d'action, qui a toutefois été retardée par la reprise des violences en septembre et octobre 2015.

64. L'Équipe spéciale n'a pas encore pu engager de dialogue formel avec les anti-balaka, du fait qu'il ne s'agit pas d'un mouvement structuré et qu'il n'existe pas de

chaîne de commandement claire. Malgré tout, début 2014, elle a identifié des points d'entrée pour se mettre en relation avec les anti-balaka, et en avril 2014, ses premiers contacts lui ont permis de former 79 commandants basés à Bangui aux questions de protection des enfants. En 2015, 145 membres et commandants des anti-balaka ont suivi une formation similaire à Kaga Bandoro. Cette formation a donné à l'Équipe spéciale de surveillance et d'information l'occasion d'approcher les commandants locaux, qui ont aidé à libérer 2 347 enfants (voir par. 20 ci-dessus).

65. Le 22 octobre 2014, l'UNICEF a signé avec l'opération Sangaris un protocole sur le transfert des enfants placés sous sa garde à l'UNICEF et ses partenaires.

66. Le 5 mai 2015, 10 groupes armés ont signé un accord par lequel ils se sont engagés à empêcher et faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres graves violations à leur encontre. Depuis, 1 475 enfants (1 197 garçons et 224 filles) sont sortis de leurs rangs. Cet accord a également permis à l'Équipe spéciale de resserrer son dialogue avec les parties en vue de l'adoption de plans d'action.

VII. Observations et recommandations

67. Je suis profondément troublé par l'ampleur et la nature des violations subies par les enfants en République centrafricaine. J'engage instamment toutes les parties au conflit dans le pays de mettre immédiatement un terme aux violations graves à l'encontre d'enfants et de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et je demande à tous les groupes armés d'honorer leurs engagements en faisant sortir les enfants de leurs rangs.

68. Comme les auteurs de violations graves à l'encontre d'enfants continuent de bénéficier d'un climat d'impunité généralisée, je demande instamment aux autorités centrafricaines de prendre des mesures immédiates pour faire respecter le principe de responsabilité, de renforcer l'appareil judiciaire national et de mettre un terme au règne de l'impunité, notamment par la création et l'ouverture d'une cour pénale spéciale. J'appelle les donateurs à fournir un appui financier et technique aux autorités à cet égard.

69. J'engage les autorités centrafricaines à continuer d'appuyer les mesures temporaires d'urgence établies conformément à la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, et à poursuivre leur collaboration avec l'ONU pour rétablir l'ordre public. Je leur demande aussi d'ériger en infraction le recrutement et l'utilisation d'enfants, de ratifier rapidement le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et de mettre en place des politiques visant à mieux protéger les enfants.

70. J'appelle les autorités centrafricaines et leurs partenaires internationaux à s'assurer que tous les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, prennent en compte les droits, les besoins particuliers et la protection des enfants touchés par le conflit. En particulier, je prie instamment les États Membres et la communauté des donateurs de soutenir les efforts déployés pour permettre la réintégration de milliers d'enfants actuellement associés à des groupes armés en République centrafricaine. J'engage également les autorités nationales à établir, avec l'appui de l'Équipe spéciale de

surveillance et d'information et les partenaires internationaux concernés, des procédures de recrutement et des mécanismes de vérification de l'âge clairs pour s'assurer que des enfants ne sont pas enrôlés dans les forces armées et les forces de sécurité.

71. Compte tenu de l'extrême fragilité des systèmes d'éducation et de santé, je demande instamment à toutes les parties au conflit de prendre immédiatement des mesures pour protéger les écoles et les hôpitaux. À cet égard, je salue les engagements pris et les efforts déployés par les autorités de transition, et je me félicite de l'adoption de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. J'encourage les autorités à prendre des mesures supplémentaires pour protéger les écoles des retombées du conflit, et j'appelle les partenaires internationaux concernés à appuyer ces efforts.

72. Je me félicite des engagements pris par plusieurs groupes armés, lors du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, pour que cessent les violations graves à l'encontre des enfants, en particulier les recrutements et l'utilisation d'enfants. J'engage les signataires à honorer leurs engagements et à dialoguer avec l'ONU pour mettre au point et adopter des plans d'action conformes aux résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants en temps de conflit armé.

73. Au vu des allégations de violations graves inacceptables, notamment de violences sexuelles, qui auraient été commises contre des enfants par certains membres des forces internationales déployées en République centrafricaine, dont des soldats de la paix des Nations Unies, je réaffirme ma volonté indéfectible de n'épargner aucun effort pour empêcher et combattre ces crimes répréhensibles. Je suis déterminé à faire en sorte que tout le personnel de l'ONU respecte la politique de tolérance zéro de l'Organisation eu égard aux manquements, en particulier en ce qui concerne l'exploitation et les agressions sexuelles. En réponse aux allégations qui ont été portées à mon attention, j'exhorte les États Membres concernés à mener dans les meilleurs délais des enquêtes approfondies, que l'ONU se tient prête à appuyer.

74. J'ai pris bonne note du rapport sur l'évaluation externe indépendante de l'action des Nations Unies face aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et d'autres crimes graves commis par des membres des forces internationales qui ne sont pas sous le commandement de l'ONU en République centrafricaine. J'examine actuellement les recommandations qui y sont formulées afin de déterminer les mesures à prendre pour mieux empêcher de telles violations et y répondre le cas échéant.